

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/N/3/CHE/3/Add.1
27 février 2001

(01-0959)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

Notification au titre de l'article 7:3 de l'Accord sur
les procédures de licences d'importation

SUISSE

Addendum

La Mission permanente de la Suisse a fait parvenir au Secrétariat la notification ci-après, datée du 21 février 2001.

La Suisse fait savoir au Comité des licences d'importation que la notification présentée au titre de l'article 7:3 de l'Accord, reproduite sous la cote G/LIC/N/3/CHE/3, en date du 26 septembre 2000, reste valable pour l'année 2001.
